

COVID-19 Cours communaux

Participants aux cours

- Les personnes qui font partie des groupes à risque décident elles-mêmes si elles peuvent ou non participer à un cours.
- Les personnes qui présentent des symptômes tels que toux, fièvre, frissons avant le début d'un cours ne doivent pas participer au cours.
- Les personnes qui savent avoir été en contact avec une personne infectée dans les 14 jours précédant le cours ne doivent pas participer à celui-ci.
- Les personnes qui présentent des symptômes de maladie après avoir suivi un cours sont tenues d'en informer immédiatement le commandant
- Les verrées et les soupers d'après cours ne sont plus autorisés.

Règles applicables aux cours communaux



Il est interdit de se serrer la main.



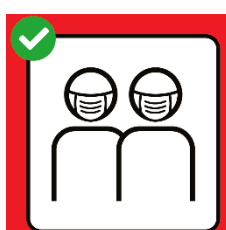
Il faut régulièrement se laver les mains



Toute personne qui doit éternuer ou tousser doit le faire dans un mouchoir ou dans le creux de son coude



Dans la mesure du possible, la règle de distanciation de 1.5 mètre doit être respectée



Le port du masque est obligatoire durant toute la durée du cours